

Agent de surveillance renforcée sur sites sensibles

RNCP38235 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 4
Code(s) NSF	344
Formacode(s)	42802
Code(s) ROME	K2503
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	15/11/2023
Date d'échéance	15/11/2025

Certificateur(s)

ERYS GROUP · SIRET : 52414534900055

ERYS GROUP · SIRET : 52414534900048

Partenaires habilités

1 organisme habilité, d'après la liste publiée par France compétences : 1 à former.

Organisme	SIRET	Habilitation
CHIRON	85296449300021	Former

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

La présente certification d'agent de sécurité et d'intervention sur sites sensibles a pour objectif d'attester la maîtrise des compétences professionnelles nécessaires à l'exercice des missions de sécurité et d'intervention avec le port d'armes sur les sites et installations classés comme sensibles. Les agents de sécurité opérant sur site sensible doivent justifier, après avoir suivi un parcours préalable, soit de formation conforme au cahier des charges défini par le ministre de l'intérieur, soit d'un parcours de VAE, et justifiant des prérequis réglementaires, sanctionnée par la délivrance d'une certification professionnelle enregistrée au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP), après avis conforme du ministre de l'intérieur.

Les sites sensibles ou points d'importance vitale (PIV) sont en effet soumis à des contraintes réglementaires et se doivent de respecter des exigences particulières en matière de sécurité renforcée (garde armée), surveillance humaine, sécurité incendie ou protection de déplacements de matières nucléaires ou dangereuses. Les agents de surveillance renforcée « sites sensibles » (ASR-2S) peuvent mettre en œuvre, en sus des bâtons de défense, matraques ou tonfas télescopiques ou des générateurs d'aérosols incapacitants ou lacrymogènes d'une capacité inférieure ou égale à 100 ml (catégorie D) et

d'autres armes de la catégorie B (armes de poing : pistolets automatiques 9 mm et revolvers 38 Spécial, ainsi que des générateurs d'aérosols incapacitants ou lacrymogènes d'une capacité supérieure à 100 ml), des armes d'épaules de la catégorie A1 s'ils sont chargés d'une mission de surveillance armée exercée au sein de périmètres définis.

L'armement de catégorie B qui est dispensé et délivré dans la présente certification est celui de l'arme de poing chargée pour le calibre 9x19 mm (9mm Luger) uniquement.

ACTIVITÉS VISÉES

La certification d'agent de sécurité et d'intervention sur sites sensibles vise les activités de surveillance humaine et

électronique, de protection et d'intervention armées sur les sites et installations pertinentes du III de l'article R613-3 du code la sécurité intérieure.

- Se préparer à opérer et agir sur un site sensible conformément à la réglementation des armes et aux exigences liées aux sites sensibles.
- Intervenir sur un site sensible, avec ou sans armes, de manière proportionnée conformément au cadre légal et aux consignes.
- Se positionner pour agir efficacement en tenant compte des particularités et des conditions parfois dégradées des sites sensibles.
- Evoluer avec son arme et utiliser son arme en toute sécurité, arme de poing ou arme d'épaule.
- Porter secours et mettre en pratique les protocoles adaptés.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Les agents de sécurité privée exerçant une surveillance armée sur des sites sensibles sont hautement responsables de l'usage de leurs armes. Ne devant agir qu'en cas de légitime défense, ils disposent d'un degré d'autonomie très élevé, étant seuls à juger de cette légitimité au moment où ils sont pris à partie. Afin de mener à bien la mission qui leur est attribuée, les agents attestent des compétences suivantes :

- Préparer ses interventions par la maîtrise du cadre légal de son métier
- Agir avec ou sans l'emploi de ses armes de catégorie A, B et D
- Adapter son comportement par la bonne prise en compte des enjeux d'une situation puis effectuer un compte-rendu.
- Faire correspondre son mode d'action à un environnement particulier pour agir sur un site sensible
- Manier et utiliser en sécurité une arme de poing de catégorie B
- Porter secours à une victime en respectant un protocole.
- Manier et utiliser en sécurité une arme d'épaule semi-automatique ou une arme d'épaule munie d'un dispositif de rechargement à pompe.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Secteurs publics et privés classés sites sensibles.

Organismes, ou points d'importance vitales

Sites à protéger pour la protection du secret de la défense nationale ou la souveraineté de la nation

Sites nucléaires

Tout site autorisé à être sécurisé par des agents armés, y compris en armes longues, par décision préfectorale (sites d'attraction de renommée internationale, ...).

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Agent de surveillance renforcée sur sites sensibles

Agent de sécurité armé sur site sensible

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

La loi n° 2017-158 du 28 février 2017 relative à la sécurité publique ainsi que le décret n° 2017-1844 du 29 décembre 2017 définissent le cadre législatif de l'accès à une activité de surveillance armée et de l'exercice d'une mission armée.

Les entreprises de surveillance humaine et de protection physique des personnes peuvent proposer des prestations armées impliquant l'usage d'armes de catégorie B et D (1° bis du L. 611-1). Etant strictement soumises au principe d'exclusivité, elles doivent créer une structure dédiée à cette activité, obtenir une autorisation d'exercice délivrée par le CNAPS et une autorisation de mission délivrée par la préfecture compétente.

- CSI – Livre VI-Titre I-Chapitre III-1-2-1 : Activités exercées avec le port d'une arme (Articles R613-3 à R613-3-7)
- CSI - Livre II - Chapitre VI : Périmètres de protection (Article L226-1)
- Arrêté du 27 juin 2017 modifié portant cahier des charges applicable à la formation initiale aux activités privées de sécurité ;
- Arrêté du 27 février 2017 modifié relatif à la formation continue des agents privés de sécurité ;
- Arrêté du 1er juillet 2016 modifié relatif à la certification des organismes de formation aux activités privées de sécurité et aux activités de recherches privées ;
- Arrêté du 28 septembre 2018 modifié relatif aux conditions particulières d'acquisition, de détention et de

conservation des armes susceptibles d'être utilisées pour l'exercice de certaines activités privées de sécurité.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Élevée (4/5)
Facteurs principaux	Non-attractivité salariale, Intensité d'embauche, Inadéquation géographique
Salaire médian (mensuel)	1 700 €
Familles professionnelles (FAP)	T3X61 — Agents de sécurité et de surveillance · tension 4/5 (Élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	24 576
Jugés difficiles à recruter	48 %
Emplois saisonniers	23 %
Familles professionnelles (FAP)	T3X61 — Agents de sécurité et de surveillance

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Carte professionnelle d'agent de gardiennage ou de surveillance humaine pouvant inclure l'usage de moyens électroniques délivrée par le CNAPS en cours de validité ;
Autorisation préalable d'entrée en formation du CNAPS d'une durée de validité de six mois.
La production d'une lettre d'intention d'embauche, obligatoire pour les agents souhaitant se former aux activités de surveillance renforcée (armes de cat. B & D) ;
Tests de compréhension écrite et orale (langage clair et standard du niveau B1) validés ;
Certificat de formation SST (Sauveteur Secouriste du Travail) ou du PSC1 (Prévention et Secours Civiques de niveau 1) en cours de validité ;
Certificat médical datant de moins de un mois, indiquant que leur état de santé psychique et physique n'est pas incompatible avec la détention ou l'utilisation d'armes à feu et de munitions.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE, VAE

Les jurys sont composés de 3 personnes ne faisant pas partie de l'organisme de formation et exerçant (ou ayant exercés) dans les activités privées de sécurité sur sites sensibles, et justifiant, a minima, de deux années d'exercice professionnel.

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	7 772 €
Selon la branche	7 772 € – 7 934 €
Prise en charge	Branches concernées
7 772 €	Valeur par défaut · 212 branches
7 934 €	CPNEFP dans les établissements d'enseignement privés sous contrat

Base légale

Date de décision	15/11/2023
Durée de l'enregistrement	2 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	15/11/2025
Date de dernière délivrance possible	15/11/2029

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2023	2	2	100 %	0 %
2022	16	15	100 %	100 %

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP34764

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP41424

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<https://www.erysgroup.com/formation/>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/38235/>